

**Dexia Banque, Bruxelles, Belgique****5 550 employés****Motivation:**

Situés au coeur de la capitale de l'Europe, les bâtiments de Dexia Banque sont facilement accessibles en transports en commun. Toutefois, la localisation des bâtiments à proximité immédiate de gares (Congrès, Gare du Nord) n'est pas le fruit du hasard mais résulte d'un geste fort en faveur de la mobilité.

La circulation automobile et le stationnement sont en revanche problématiques. La direction et les représentants du personnel ont voulu mettre en place un plan de mobilité favorisant les conditions et la qualité des déplacements, encourageant le recours aux transports en commun, tout en décourageant l'usage de la voiture. Ce plan de mobilité a été négocié entre la direction et les organes sociaux, sous la forme d'une convention collective de travail conclue une première fois en 2000 et revue en 2003, après la fusion de Dexia et d'Artesia.

Solutions

1. Désignation d'un coordinateur de la mobilité.
2. Gratuité des transports en commun

Dexia Banque prend en charge la totalité du coût de l'abonnement aux transports en commun, par un système de tiers-payant (paiement directement par Dexia Banque à la société de transport en commun). Le collaborateur peut également combiner plusieurs moyens de transports d'opérateurs différents (bus - tram - train - métro).

3. Intervention financière dans le déplacement entre le domicile et le lieu de départ du transport en commun.
4. Prise en charge des frais de stationnement à la gare de départ.
5. Le parking est payant pour les automobilistes qui ne pratiquent pas le covoiturage.
6. Encouragement du co-voiturage via l'adhésion à Carpoolplaza et à la gratuité du parking.

7. Mise à disposition d'une infrastructure et d'un équipement adéquats à destination des deux-roues : parking à vélo sécurisé, vestiaires avec casier personnel et douches, affichage de la carte cycliste de Bruxelles et matériel de réparation à disposition. En outre, chaque nouveau cycliste reçoit une chasuble fluo aux couleurs de l'entreprise ainsi qu'une carte cycliste de Bruxelles.
8. Versement d'une indemnité kilométrique (0,20 €) pour les cyclistes et piétons quotidiens.
9. Octroi d'un régime de travail à horaire flexible voire de la semaine de 4 jours et encouragement du télétravail à domicile ou en télécentre.
10. Sensibilisation du personnel via la mise à disposition de fiches d'accessibilité et des campagnes d'information : « Midis de la mobilité », « Journée au travail sans voiture », « Friday Bikeday » avec petit-déjeuner gratuit chaque vendredi de mai à octobre offert aux 400 cyclistes pendant les heures de travail, adhésion à « Bike to Work », à Carpoolplaza, à Cambio (comme voiture de service) et à Villo (comme vélo de service).
11. Utilisation de véhicules plus propres : « Green Car Policy » qui plafonne les émissions de CO2 autorisées pour les voitures de société. La dégressivité annuelle vise à atteindre un plafond de 130 gr de CO2 / km en 2013.

Réussite:

La part modale de la voiture y est actuellement de seulement 20 % contre une moyenne de 26,4 % dans le quartier Nord et de 46 % pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Les mesures prises portent leurs fruits : entre 2007 et 2009, 278 personnes ont abandonné la voiture au profit des transports en commun ! La part modale du train s'élève ainsi actuellement à 67 % et celle des autres transports en commun à 12 %.

La négociation entre la Direction et les partenaires sociaux est constructive et le plan de mobilité fait l'objet d'une évaluation annuelle.